

Les effectifs salariés du secteur privé affichent au deuxième trimestre 2018 une hausse de 0,1 % (+ 24 000 postes). Sur un an, ils progressent de 1,3 % (+ 235 000 postes). Hors intérimaires, les effectifs salariés sont en hausse de 0,2 % sur le trimestre et de 1,1 % sur un an (+ 186 000 postes).

Le salaire moyen par tête (SMPT) progresse de 0,7 % au deuxième trimestre 2018, après une hausse de 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, il croît de 2,1 %. En comparaison, les prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages sont en hausse de 0,6 % sur le trimestre et augmentent de 1,7 % sur un an.

Au total, la masse salariale est en hausse de 0,9 % au deuxième trimestre 2018, au même rythme qu'au trimestre précédent. Sur un an, elle progresse de 3,6 %, après + 3,5 % au trimestre précédent.

Après un premier trimestre stable, les effectifs salariés de l'industrie sont en légère baisse au deuxième trimestre (- 0,1 %, soit - 2 500 postes environ). Sur un an, ils augmentent de 0,1 %.

Dans la construction, les effectifs salariés progressent au deuxième trimestre 2018 de 0,4 % (+ 5 200 postes) après une hausse similaire au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,9 %, soit + 26 000 postes.

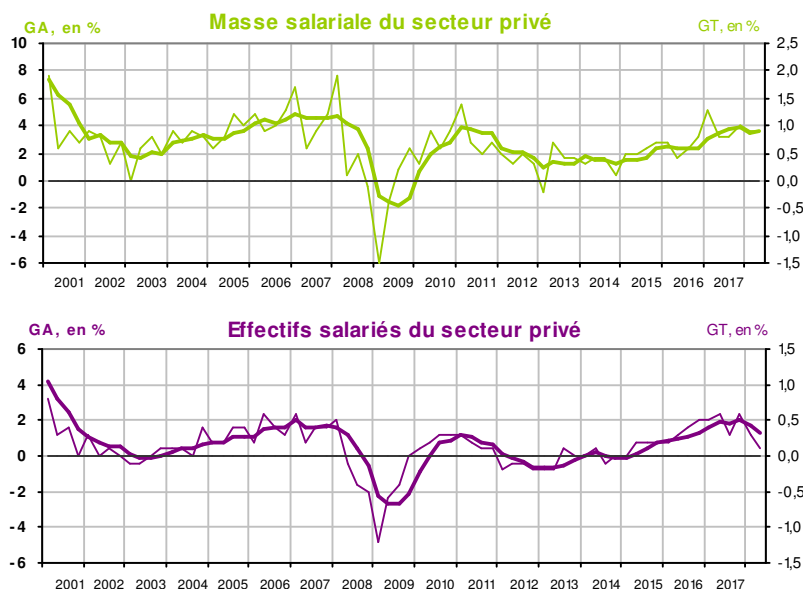
Dans le tertiaire hors intérimaires, les effectifs salariés affichent une progression de 0,2 % (+ 25 000 postes), après + 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, la hausse est de + 1,2 %, soit + 156 000 postes. Cette augmentation est notamment portée par les activités informatiques et le secteur de l'hébergement-restauration. *A contrario*, la baisse du nombre de contrats aidés pèse sur l'évolution des effectifs salariés.

Les effectifs intérimaires reculent ce trimestre de 0,4 % après une hausse de 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 6,5 %, soit + 49 000 postes.

Les effectifs salariés sont en hausse dans presque toutes les régions ce trimestre, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté, de la Guadeloupe et de la Martinique. Sur un an, ils augmentent dans l'ensemble des régions de métropole et des Dom (hors Mayotte, exclu du champ).

LA MASSE SALARIALE ET LES EFFECTIFS SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ AU DEUXIÈME TRIMESTRE 2018

Graphique 1 : Glissement annuel (GA) et glissement trimestriel (GT) de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur privé



Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

Tableau 1 : Masse salariale et effectifs salariés du secteur privé au deuxième trimestre 2018 (*)

	En niveau 2018 T2	Glissement trimestriel (en %)				Glissement annuel au 2e trimestre 2018 (en %)
		2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	
Masse salariale(en Md€) (*)	144,2	0,8	0,8	1,0	0,9	3,6
Effectifs salariés fin de trimestre (en millions)	18,4	0,6	0,3	0,6	0,3	1,3
Effectifs salariés moyens (en millions)	18,4	0,5	0,4	0,5	0,4	1,5
Salaires mensuel moyen par tête (en €)	2 618	0,3	0,4	0,6	0,4	2,1
Indice des prix à la consommation hors tabac - ensemble des ménages		0,2	0,0	0,5	0,6	1,7

Sources : Acooss-Urssaf ; Insee (indice des prix) ; Dares (effectifs intérimaires)

(*) Données provisoires pour le dernier trimestre et révisées pour les trimestres précédents (encadré 3).

AVERTISSEMENT 1. L'introduction depuis mars 2015 de la Déclaration sociale nominative (DSN), qui se substitue notamment au bordereau récapitulatif de cotisations, modifie les informations déclaratives nécessaires au calcul des indicateurs statistiques présentés dans cette publication. La mise en œuvre progressive du nouveau dispositif, ainsi que la refonte de la chaîne de traitement statistique des effectifs salariés associée, pourraient conduire à des révisions plus importantes durant la phase de montée en charge (encadré 2).

AVERTISSEMENT 2. En raison d'une modification réglementaire relative à la période de rattachement des cotisations, les séries Acooss-Urssaf sont, à compter de la publication relative au premier trimestre 2018, produites en période d'emploi et non plus en période de versement de salaire (encadré 2). En outre, il est rappelé que les établissements ne sont plus soumis à l'obligation de déclarer les effectifs agrégés à partir du 1^{er} janvier 2018, conduisant l'Acooss à calculer ces effectifs à partir des données individuelles (encadré 2).

Tableau 2 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par grand secteur d'activité économique

Grands secteurs	Masse salariale							Effectifs salariés									SMPT				
	Niveau (Md€)	Evolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Evolutions en milliers			Evolutions en pourcentage						GT (%)		Niveau moyen (€)	
		GT							sur 3 mois			GT						GA (%)			
		2018 T2	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2		2018 T2	2018 T1	2018 T2	2018 T2	2017 T2	2017 T3	2018 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T2	2018 T1		2018 T2
Industrie	28,3	0,5	0,4	0,4	1,0	0,4	2,2	2 995	-0,3	-2,5	4,1	0,0	0,0	0,2	0,0	-0,1	0,1	0,9	0,4	2,0	3 146
Construction	9,6	1,0	1,2	1,7	-0,5	1,7	4,1	1 401	5,2	5,2	25,9	0,5	0,2	0,9	0,4	0,4	1,9	-1,1	1,3	2,1	2 286
Tertiaire	106,4	0,8	0,9	1,1	1,0	1,0	4,0	13 989	41,9	21,9	205,0	0,7	0,4	0,7	0,3	0,2	1,5	0,5	0,7	2,2	2 538
Tertiaire hors intérimaires	101,2	0,7	0,9	0,9	1,0	0,9	3,7	13 178	39,6	24,8	155,6	0,4	0,3	0,4	0,3	0,2	1,2	0,6	0,7	2,4	2 562
Intérimaires	5,2	4,1	1,2	5,5	0,5	1,7	9,0	811	2,3	-2,9	49,5	5,1	1,9	4,5	0,3	-0,4	6,5	-1,6	1,5	0,5	2 141
Total	144,2	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	3,6	18 385	46,8	24,5	235,1	0,6	0,3	0,6	0,3	0,1	1,3	0,4	0,7	2,1	2 618
Total hors intérimaires	139,1	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	3,4	17 574	44,5	27,5	185,7	0,4	0,2	0,4	0,3	0,2	1,1	0,5	0,7	2,2	2 640

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA = glissement annuel

Source : Acooss-Urssaf, Dares (effectifs intérimaires)

La croissance de la masse salariale se confirme au deuxième trimestre 2018

Au deuxième trimestre 2018, la masse salariale du secteur privé augmente de 0,9 %, après une hausse identique au premier trimestre (graphique 1 et tableau 1). Sur un an, elle croît de 3,6 %.

Les effectifs salariés progressent de 0,1 %, après une hausse de 0,3 % au trimestre précédent. 24 500 postes sont ainsi créés sur le trimestre. Sur un an, les effectifs progressent de 1,3 % (+ 235 100 postes).

Hors intérimaires, les effectifs salariés augmentent ce trimestre de 0,2 % (+ 27 500 postes), après une hausse de 0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, l'évolution est de +1,1 % (+ 185 700 postes).

Au deuxième trimestre, les effectifs salariés sont en léger recul dans l'industrie (- 2 500

postes) après une quasi stabilité enregistrée au premier trimestre (graphique 2 et tableau 2). Sur un an, les effectifs de l'industrie sont en hausse de 0,1 % (soit + 4 100 postes). La masse salariale du secteur augmente de 0,4 % au deuxième trimestre 2018 et de 2,2 % sur un an.

Dans le secteur de la construction (graphique 4 et tableau 2), les effectifs salariés affichent une hausse comparable à celle du trimestre précédent (+ 0,4 %, soit + 5 200 postes). Ils progressent ainsi de 1,9 % sur un an (+ 25 900 postes). La masse salariale du secteur est en hausse de 1,7 % ce trimestre et croît de 4,1 % sur un an.

Dans le tertiaire hors intérimaires (graphique 5 et tableau 2), les effectifs

salariés sont en hausse de 0,2 % ce trimestre (+ 24 800 postes) après +0,3 % au trimestre précédent. Sur un an, ils augmentent de 1,2 %, soit + 155 600 postes. La masse salariale progresse de 0,9 % sur le trimestre et de 3,7 % sur un an.

Les effectifs intérimaires reculent de 0,4 % (- 2 900 postes) ce trimestre et progressent de 6,5 % (+ 49 500 postes) sur un an. Leur masse salariale croît de 1,7 % sur le trimestre et de 9,0 % sur un an.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est quant à lui en hausse de 0,7 % ce trimestre, après + 0,4 % au trimestre précédent. Sur un an, le SMPT progresse de 2,1 % tandis que les prix à la consommation de l'ensemble des ménages augmentent de 1,7 % (+ 0,6 % sur le trimestre).

Les effectifs en léger repli dans l'industrie

Dans l'industrie, la masse salariale augmente de 0,4 % au deuxième trimestre, après + 1,0 % au premier trimestre. Sur un an, elle croît de 2,2 %, comme au trimestre précédent.

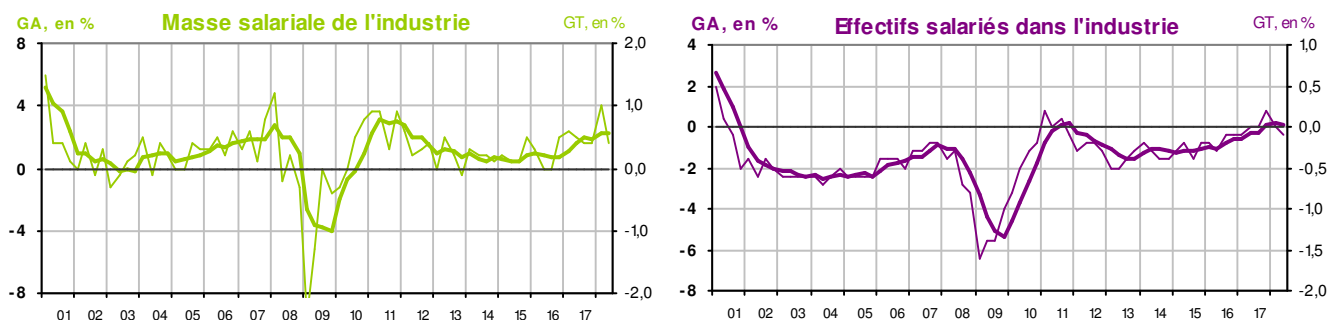
Les effectifs salariés de l'industrie se replient légèrement, après la stabilité

observée en début d'année. Sur un an, l'évolution reste cependant encore positive : les effectifs progressent ainsi de 0,1 % par rapport au deuxième trimestre 2017 (+ 4 100 postes).

Les secteurs qui créent le plus d'emploi salarié sur le trimestre sont la production et

distribution d'eau (+0,3 %), les industries agro-alimentaires, l'industrie pharmaceutique ainsi que les autres industries manufacturières (+0,2 % chacun). Ils totalisent 1 800 créations nettes ce trimestre, dont près de la moitié sur les seules industries agro-alimentaires.

Graphique 2 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés de l'industrie



Source : Acooss-Urssaf

La progression des effectifs salariés est plus modérée (+0,1%) dans l'industrie chimique, la fabrication de machines et équipements, l'habillement-textile et la cokéfaction-raffinage.

Les effectifs salariés se replient légèrement dans la métallurgie (-0,1%, comme au trimestre précédent), l'industrie des plastiques (-0,2%), la fabrication de produits informatiques, électroniques et

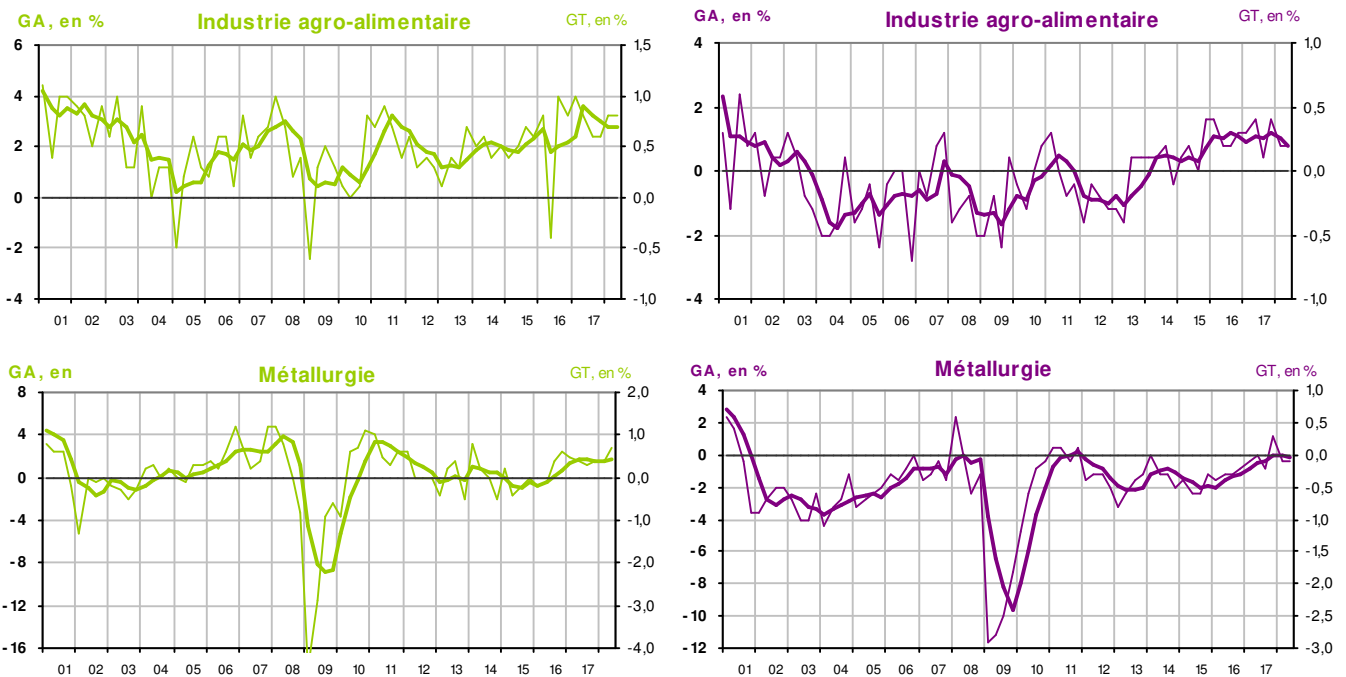
optiques (-0,2%) ainsi que les industries extractives.

Dans la fabrication de matériel de transport, les effectifs se contractent de 0,3%, résultant de baisses dans les deux sous-secteurs : -0,4% dans l'industrie automobile et -0,2% dans la fabrication d'autres matériels de transport, alors que cette dernière était plutôt créatrice d'emploi ces derniers trimestres.

La baisse est plus marquée dans le bois-papier (-0,5%), la fabrication d'équipements électriques (-0,6%) et la production et distribution d'électricité (-0,6%). Ces secteurs cumulent près de 5 700 destructions nettes d'emploi.

Dans l'industrie, le salaire moyen par tête progresse de 0,4% sur le trimestre et de 2,0% sur un an.

Graphique 3 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs industriels



Source : Acooss-Urssaf

Les effectifs salariés dans la construction continuent leur croissance

Au deuxième trimestre 2018, dans le secteur de la construction, la masse salariale progresse de 1,7%, après la baisse de 0,5% observée au premier trimestre. Sur un an, la masse salariale augmente de 4,1%, soit un rythme

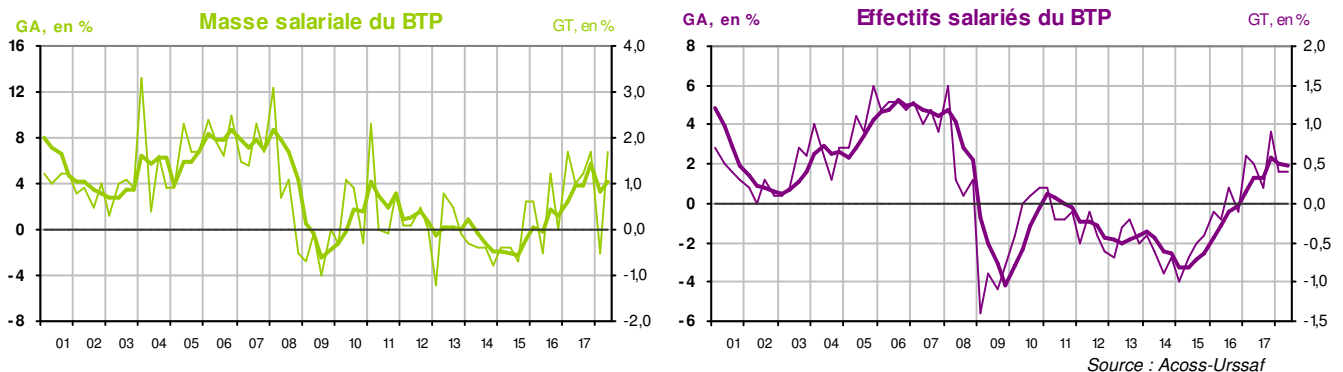
annuel plus marqué que celui observé au premier trimestre (+3,3%).

Les effectifs salariés augmentent de 0,4% (soit 5 200 créations nettes), comme au trimestre précédent. Sur un

an, ils croissent de 1,9% (+25 900 postes).

L'ensemble des sous-secteurs du bâtiment crée des postes salariés : +0,5% dans le génie civil (après une

Graphique 4 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur de la construction



Source : Acooss-Urssaf

légère hausse de 0,1 % le trimestre précédent), + 0,4 % dans les travaux de construction spécialisés (comme au premier trimestre) et + 0,3 % dans la construction de bâtiments. Cette dernière évolution est en léger retrait

par rapport à celles connues depuis un an, comprises entre + 0,5 % et + 1,0 %.

En termes de volume d'emploi, sur les 5 200 créations enregistrées dans la construction au cours du trimestre,

4 000 sont portées par les travaux spécialisés.

Le salaire moyen par tête augmente de 1,3 % au deuxième trimestre et de 2,1 % sur un an.

Le dynamisme du secteur tertiaire hors intérimaires est soutenu en grande partie par les secteurs informatiques et hébergement-restauration.

La masse salariale du secteur tertiaire hors intérimaires progresse de 0,9 % sur le trimestre et de 3,7 % sur un an. Celle du secteur intérimaire croît respectivement de 1,7 % et de 9,0 %. Au total, la masse salariale de l'ensemble du secteur tertiaire augmente de 1,0 % sur le trimestre et de 4,0 % sur un an.

Au deuxième trimestre 2018, les effectifs salariés du tertiaire hors intérimaires augmentent de 0,2 % (+ 24 800 postes) après + 0,3 % au trimestre dernier. Sur un an, ils progressent de 1,2 % (+ 155 600 postes).

Les effectifs intérimaires sont en baisse de 0,4 % sur le trimestre (- 2 900 postes), confirmant la stabilisation du secteur perceptible depuis le début de l'année (+ 0,3 % au premier trimestre bien loin des évolutions connues au cours de l'année 2017). La hausse des effectifs reste cependant forte sur une année (+ 6,5 % soit 49 500 postes).

Au total, sur l'ensemble du secteur tertiaire, l'emploi salarié progresse de 0,2 % au deuxième trimestre 2018, soit une hausse de 21 900 postes, et de 1,5 % sur l'ensemble de l'année, soit une création nette de 205 000 postes.

Depuis un an, le secteur le plus dynamique du tertiaire est celui des activités informatiques. Ce trimestre, il augmente de 1,1 % (+ 4 800 postes) après une hausse de 1,5 % au trimestre précédent. Sur un an, les effectifs augmentent de 6,7 % (+ 27 100 postes).

Le secteur de l'hébergement-restauration gagne 0,8 % d'effectifs salariés (+ 8 800 postes) après + 1,2 % au trimestre précédent. La dynamique est portée notamment par la restauration (+ 0,9 %, soit + 8 000 postes, en forte hausse par rapport au premier trimestre).

Les effectifs salariés sont également en progression dans les activités juridiques,

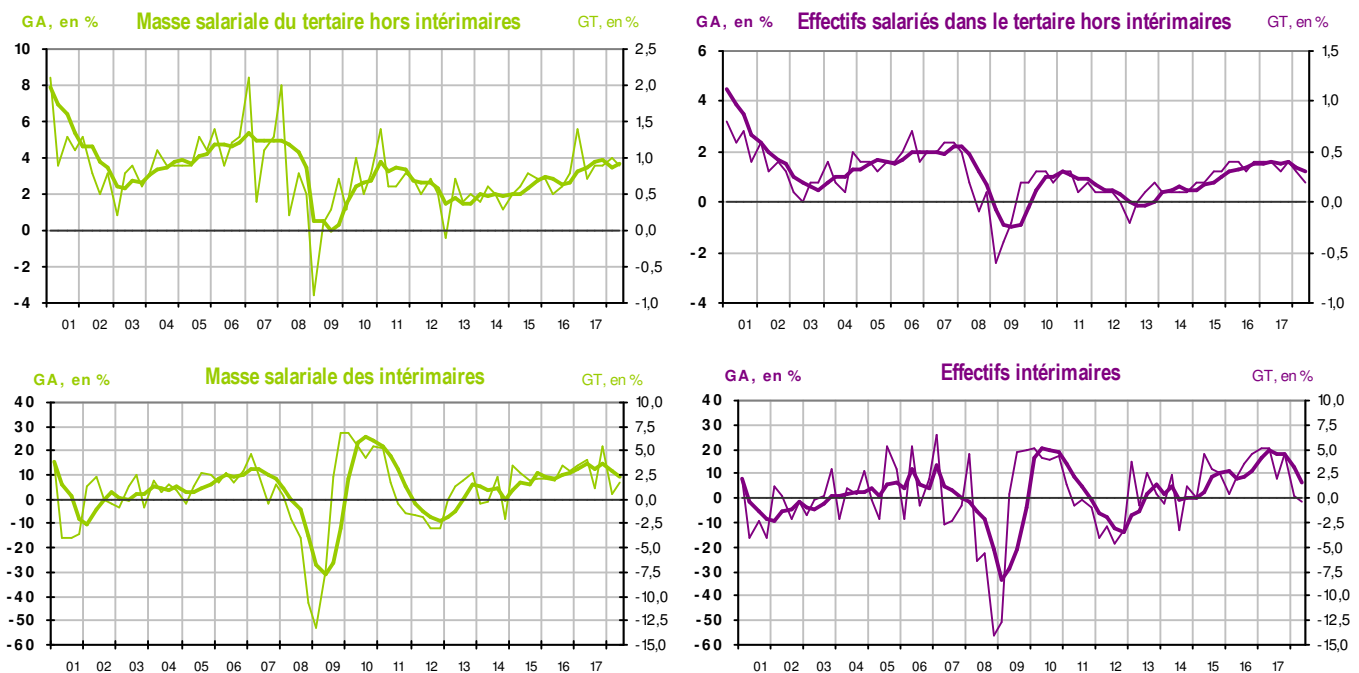
de conseil et d'ingénierie (+ 0,6 %, soit + 6 700 postes) et celui des transports et entreposage (+ 0,4 %, soit 5 100 postes).

D'autres secteurs créent des emplois à un rythme plus modéré, comme la recherche et le développement (+ 0,3 % ; + 300 postes) et l'action sociale et hébergement médico-social (+ 0,1 % ; + 1 200 postes).

Dans le commerce, les effectifs augmentent à un rythme modéré (+ 0,1 %). Le dynamisme est cependant très différent entre le commerce et la réparation d'automobiles, qui poursuit sa forte progression des effectifs (+ 0,6 % après + 0,3 % le trimestre dernier), et les commerces de gros et de détail, dont les effectifs sont stables (+ 0,0 % après + 0,2 %).

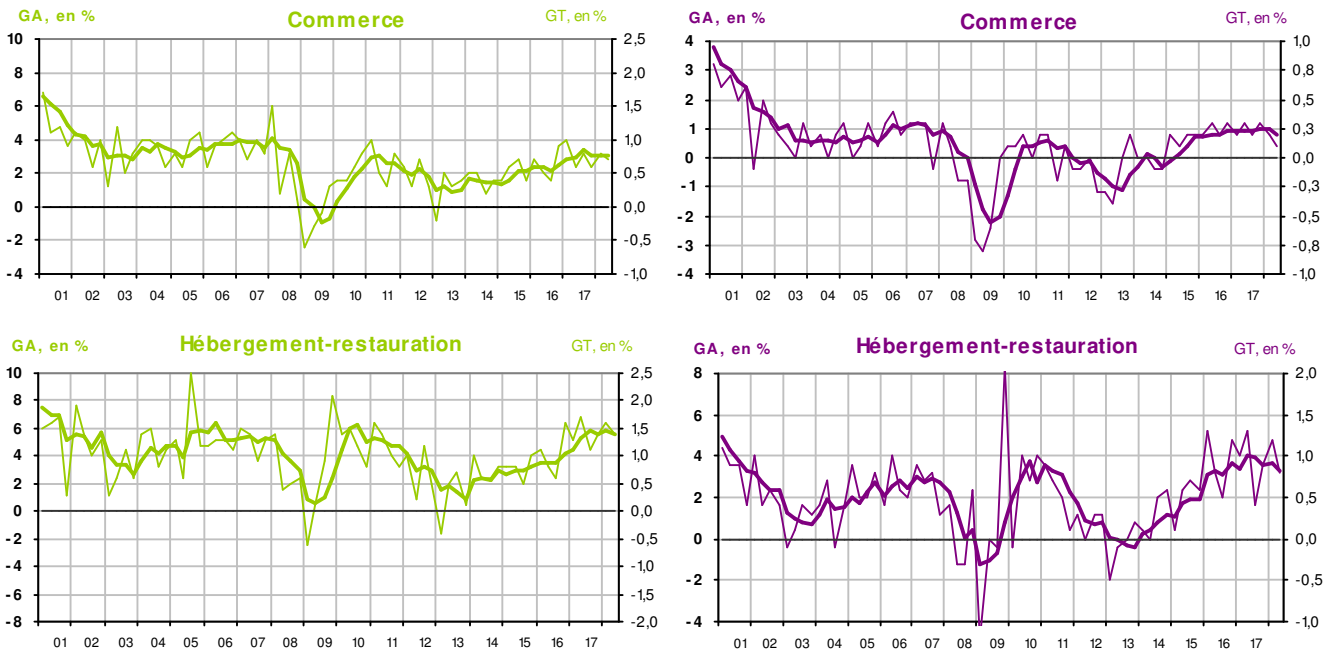
Les effectifs salariés dans le secteur des activités financières et d'assurance restent en légère baisse sur le trimestre

Graphique 5 : Evolutions de la masse salariale et des effectifs salariés du secteur tertiaire



Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Graphique 6 : Évolution de la masse salariale et des effectifs salariés dans des secteurs du tertiaire



Source : Acooss-Urssaf

(- 0,1 %), une évolution proche de celle observée sur la période récente (entre - 0,2 % et + 0,1 % au cours de la dernière année écoulée).

Le secteur de l'enseignement perd des postes au deuxième trimestre 2018 (- 0,2 %) après deux trimestres de progression.

Après une longue période de stabilité, le secteur des activités de la santé humaine perd lui aussi des postes (- 0,2 %).

Par ailleurs, la réduction des effectifs salariés continue sur le deuxième trimestre dans les autres activités de service (- 0,4 %) et les activités des arts et spectacles (- 0,4 %).

Le secteur des télécommunications continue à des perdre des postes (- 0,6 % soit - 800 postes).

Dans l'administration publique, la baisse des effectifs s'amplifie : - 1,2 %, après - 0,6 % au premier trimestre 2018 et - 0,5 % au quatrième trimestre 2017.

L'évolution des effectifs de l'administration publique, la santé et l'action sociale, les activités des arts et spectacles ainsi que les autres activités de service, est impactée par la diminution des contrats aidés qui se poursuit : dans le secteur privé, elle concerne environ

12 000 postes sur le dernier trimestre et 60 000 sur une année.

Dans le tertiaire, le salaire moyen par tête progresse ce trimestre de 0,7 %, légèrement plus qu'au trimestre dernier (+ 0,5 %). Sur un an, l'évolution du salaire moyen par tête s'établit à + 2,2 %.

Encadré 1 : Révision des évolutions trimestrielles de la masse salariale et des effectifs salariés sur les deux derniers trimestres par rapport à la précédente publication

	Masse salariale		Effectifs salariés			
	en points de pourcentage		en milliers		en points de pourcentage	
	2017 T4	2018 T1	2017 T4	2018 T1	2017 T4	2018 T1
Industrie	0,0	0,1	-0,2	0,5	0,0	0,0
Construction	0,0	0,1	-0,2	1,5	0,0	0,1
Tertiaire	0,0	0,1	-2,1	-0,8	0,0	0,0
Tertiaire hors intérimaires	0,0	0,1	0,6	1,3	0,0	0,0
Intérimaires	0,2	0,2	-2,8	-2,2	-0,4	-0,3
Total	0,0	0,1	-2,5	1,1	0,0	0,0
Total hors intérimaires	0,0	0,1	0,3	3,3	0,0	0,0

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Lecture : Par rapport à la publication du 12 juin 2018, l'évolution des effectifs salariés totaux a été révisée à la baisse de 2 500 postes pour le quatrième trimestre 2017 et à la hausse de 1 100 postes pour le premier trimestre 2018. En termes de points de pourcentage, l'évolution reste cependant inchangée.

Tableau 3 : Évolutions de la masse salariale, des effectifs salariés et du SMPT* par secteur détaillé d'activité

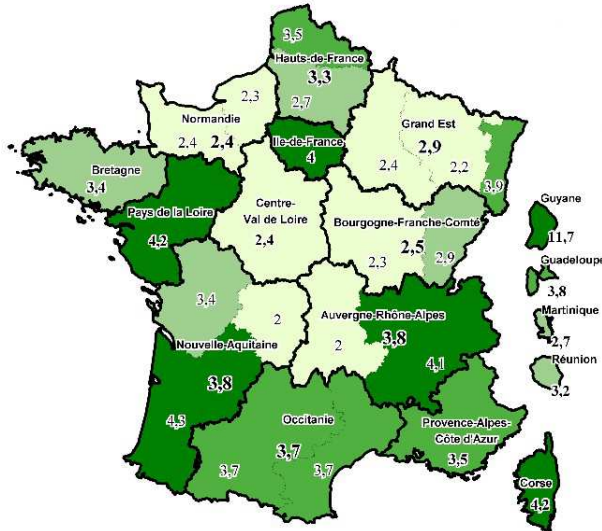
Secteurs d'activité (NACE38 enrichie)	Masse salariale							Effectifs salariés										SMPT			
	Niveau (Md€)	Évolutions en pourcentage						Niveau (milliers)	Évolutions en milliers			Évolutions en pourcentage						GT (%)		GA (%)	Niveau moyen (€)
		GT							sur 3 mois			GT						T1 T2		T2	
		2018 T2	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2		2018 T2	2018 T1	2018 T2	2018 T2	2017 T2	2017 T3	2017 T4	2018 T1	2018 T2	2018 T2	2018 T1	2018 T2	
BZ Industries extractives	0,2	-0,3	-0,7	1,5	1,1	2,2	4,2	21,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,5	-0,6	-0,2	0,0	-0,3	-1,1	1,2	2,4	5,4	3 175
CA Industries agro-alimentaires	3,6	0,8	0,6	0,6	0,8	0,8	2,8	505,6	0,8	0,8	4,1	0,4	0,1	0,4	0,2	0,2	0,8	0,5	0,7	1,9	2 383
CB Habillement, textile et cuir	0,8	0,7	0,0	1,5	1,1	0,8	3,4	101,8	0,2	0,1	0,6	0,3	0,1	0,3	0,2	0,1	0,6	0,9	0,7	2,7	2 549
CC Bois et papier	1,4	0,2	-0,4	0,2	0,3	0,0	0,2	168,3	-0,1	-0,8	-1,8	-0,5	-0,3	-0,2	-0,1	-0,5	-1,0	0,5	0,3	1,2	2 680
CD Cokéfaction et raffinage	0,2	-1,9	1,6	1,1	0,1	2,6	5,5	9,9	0,0	0,0	-0,1	-0,4	-0,8	-0,3	-0,5	0,1	-1,5	0,5	2,8	7,3	5 410
CE Industrie chimique	1,6	0,8	0,0	0,2	0,7	1,4	2,3	135,4	0,2	0,1	1,1	-0,2	0,2	0,4	0,2	0,1	0,8	0,5	1,3	1,6	3 836
CF Industrie pharmaceutique	1,0	0,3	0,6	0,0	-1,7	3,0	1,9	79,2	-0,3	0,2	0,1	-0,5	0,3	0,1	-0,4	0,2	0,2	-1,6	3,1	2,1	4 124
CG Industrie des plastiques ...	2,4	0,9	-0,3	0,8	0,5	0,5	1,6	262,9	0,1	-0,5	-0,2	-0,1	-0,1	0,1	0,0	-0,2	-0,1	0,4	0,6	1,6	2 979
CH Métallurgie et fab. de produits métal.	3,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,7	1,7	380,2	-0,5	-0,4	-0,5	0,0	-0,2	0,3	-0,1	-0,1	-0,1	0,4	0,8	1,8	2 876
CI Fab. de produits informatiques, électroniques et optiques	1,5	0,2	1,4	-0,6	1,9	1,7	4,5	123,7	-0,1	-0,3	0,5	0,1	0,3	0,5	-0,1	-0,2	0,4	1,7	1,9	3,9	4 114
CJ Fabrication d'équipements élec.	1,1	0,0	-0,1	0,0	1,8	-0,5	1,2	105,4	-0,2	-0,6	-0,8	-0,5	-0,1	0,0	-0,1	-0,6	-0,7	1,9	-0,2	2,0	3 402
CK Fabrication machines et équip. n.c.a.	1,8	-0,1	0,3	0,7	1,0	0,6	2,6	174,2	-0,1	0,1	0,7	-0,1	0,1	0,3	-0,1	0,1	0,4	0,8	0,6	2,3	3 356
CL Fabrication de matériels de transport	4,0	1,2	0,7	0,1	2,1	-0,6	2,3	348,9	-0,4	-0,9	-0,3	-0,2	0,2	0,1	-0,1	-0,3	-0,1	2,1	-0,4	2,3	3 777
29- Industrie automobile	1,9	0,3	-0,5	1,2	0,5	0,1	1,2	192,1	-0,5	-0,7	-2,6	-0,3	-0,7	0,0	-0,2	-0,4	-1,3	0,6	0,4	2,6	3 338
30- Fab. autres matériels de transport	2,0	2,1	1,8	-0,9	3,7	-1,3	3,3	156,8	0,1	-0,2	2,4	0,0	1,3	0,3	0,1	-0,2	1,5	3,6	-1,2	1,7	4 315
CM Autres industries manufacturières...	2,4	0,5	0,7	0,6	0,4	1,8	3,6	264,7	0,5	0,4	2,2	0,2	0,1	0,4	0,2	0,2	0,8	0,1	1,6	2,7	2 966
DZ Produc. et distribution d'électricité, gaz	2,1	-0,8	0,3	-0,1	2,5	-3,8	-1,3	165,4	-1,1	-1,0	-3,1	-0,6	-0,1	-0,5	-0,6	-0,6	-1,9	3,1	-3,2	0,5	4 257
EZ Production et distribution d'eau ...	1,2	0,8	0,5	0,7	0,7	1,5	3,5	147,9	0,8	0,5	1,8	0,4	-0,3	0,7	0,5	0,3	1,3	0,1	1,1	2,2	2 726
FZ Construction	9,6	1,0	1,2	1,7	-0,5	1,7	4,1	1 401,2	5,2	5,2	25,9	0,5	0,2	0,9	0,4	0,4	1,9	-1,1	1,3	2,1	2 286
41- Construction de bâtiments	1,3	1,0	1,0	1,8	1,3	2,0	6,2	148,8	1,0	0,4	3,5	0,6	0,5	1,0	0,6	0,3	2,4	0,4	1,5	3,5	2 860
42- Génie civil	1,3	1,0	0,4	3,0	-2,5	2,3	3,2	165,9	0,2	0,8	3,1	0,1	0,8	0,5	0,1	0,5	1,9	-2,8	2,0	1,5	2 700
43- Travaux de construction spécialisés	7,0	0,9	1,3	1,5	-0,4	1,5	3,9	1 086,5	4,0	4,0	19,3	0,6	0,1	0,9	0,4	0,4	1,8	-1,1	1,2	2,0	2 144
GZ Commerce, réparation auto moto	22,5	0,6	0,8	0,6	0,8	0,7	3,1	3 065,1	6,5	2,8	24,8	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1	0,8	0,6	0,6	2,1	2 443
45- Commerce et réparation auto moto	2,9	0,8	1,3	1,0	1,0	1,5	4,8	376,0	1,0	2,2	7,2	0,6	0,1	0,9	0,3	0,6	1,9	0,4	1,0	2,8	2 562
46- Commerce de gros, hors auto moto	9,3	0,3	0,6	0,6	0,8	0,7	2,7	935,2	2,1	0,4	6,5	0,2	0,2	0,3	0,2	0,0	0,7	0,6	0,6	1,9	3 300
47- Commerce de détail, hors auto moto	10,3	0,9	1,0	0,6	0,8	0,6	3,0	1 753,9	3,3	0,2	11,1	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,6	0,6	0,5	2,2	1 960
HZ Transports et entreposage	10,9	1,3	-0,2	0,7	1,2	1,1	2,8	1 396,0	5,0	5,1	15,1	0,3	-0,1	0,5	0,4	0,4	1,1	0,8	0,7	1,7	2 617
IZ Hébergement et restauration	5,9	1,7	1,1	1,4	1,6	1,4	5,6	1 118,6	12,6	8,8	35,3	1,3	0,4	0,9	1,2	0,8	3,3	0,6	0,5	2,1	1 776
55- Hébergement	1,6	1,1	0,8	1,1	1,3	1,0	4,3	256,0	4,7	0,7	5,1	0,7	0,1	-0,3	1,9	0,3	2,0	0,5	0,0	2,0	2 071
56- Restauration	4,3	1,9	1,2	1,5	1,7	1,6	6,1	862,7	8,0	8,0	30,2	1,4	0,5	1,2	0,9	0,9	3,6	0,6	0,6	2,2	1 688
JA Edition et audiovisuel	2,7	-0,3	0,2	1,0	1,5	0,1	2,9	214,2	0,2	-0,8	-2,2	-0,2	-0,6	-0,2	0,1	-0,4	-1,0	1,5	0,2	3,8	4 131
JB Télécommunications	1,4	0,7	2,2	1,4	-1,7	1,1	2,9	128,5	-0,2	-0,8	-3,2	-0,2	-0,4	-1,3	-0,2	-0,6	-2,4	-1,0	1,5	5,2	3 697
JC Activités informatiques	5,1	1,6	1,6	2,7	2,7	1,5	8,7	431,4	6,5	4,8	27,1	1,0	1,6	2,2	1,5	1,1	6,7	0,8	0,1	1,9	3 994
KZ Activités financières et d'assurance	9,7	0,3	0,5	0,7	0,5	0,9	2,7	758,3	-1,3	-0,7	-1,2	-0,1	0,1	0,0	-0,2	-0,1	-0,2	0,6	1,0	2,8	4 283
LZ Activités immobilières	2,0	-0,2	0,8	0,8	0,4	0,1	2,2	245,4	-0,6	-0,5	-1,6	-0,3	-0,2	0,0	-0,2	-0,2	-0,6	0,6	0,4	2,9	2 781
MA Activités juridiques, de conseil ...	11,9	0,2	1,4	1,2	1,7	1,9	6,3	1 032,5	5,6	6,7	32,9	0,8	0,8	1,3	0,5	0,6	3,3	0,8	1,3	2,8	3 842
MB Recherche et développement	1,3	-0,2	0,8	1,2	0,1	0,4	2,6	97,9	-0,2	0,3	1,0	-0,3	0,5	0,4	-0,2	0,3	1,0	0,0	0,3	1,9	4 312
MC Autres activités scientifiques et tech.	1,8	0,2	1,0	1,4	1,1	1,0	4,7	202,7	0,1	-0,2	1,5	0,1	0,4	0,4	0,0	-0,1	0,8	0,9	1,1	3,8	2 961
NZ Activités de services administratifs ...	12,7	2,4	1,2	2,9	0,9	1,3	6,4	2 167,9	6,8	2,1	77,9	2,5	1,1	2,2	0,3	0,1	3,7	-0,2	1,0	1,7	1 953
OZ Administration publique	1,6	-0,2	-0,1	-0,4	-0,6	-0,2	-1,3	187,1	-1,2	-2,2	-4,7	-0,2	-0,1	-0,5	-0,6	-1,2	-2,5	0,0	0,7	0,7	2 855
PZ Enseignement	2,0	0,0	0,6	0,7	0,8	0,4	2,5	349,1	2,2	-0,7	2,0	0,1	-0,2	0,3	0,6	-0,2	0,6	0,3	0,1	1,8	1 919
QA Activités pour la santé humaine	4,0	0,5	0,6	0,6	0,4	0,5	2,0	574,3	0,0	-0,9	-0,2	0,0	0,1	0,1	0,0	-0,2	0,0	0,3	0,6	2,0	2 307
QB Action sociale et héberg. médico-social	6,1	0,8	0,6	0,9	0,3	0,8	2,7	1 229,6	2,7	1,2	11,1	0,6	0,4	0,2	0,2	0,1	0,9	0,1	0,6	1,5	1 654
RZ Arts, spectacles et activités récréatives	1,9	0,6	3,8	-1,8	0,6	0,4	3,0	289,8	-1,1	-1,0	-4,7	-0,1	-0,1	-0,8	-0,4	-0,4	-1,6	1,2	0,7	4,5	2 220
SZ Autres activités de services	2,8	0,1	0,9	0,5	0,2	0,3	1,9	500,7	-1,6	-2,1	-5,7	0,3	-0,1	-0,3	-0,3	-0,4	-1,1	0,5	0,6	2,7	1 851
Total	144,2	0,8	0,8	1,0	0,9	0,9	3,6	18 385,1	46,8	24,5	235,1	0,6	0,3	0,6	0,3	0,1	1,3	0,4	0,7	2,1	2 618
Total hors intérimaires	139,1	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	3,4	17 574,1	44,5	27,5	185,7	0,4	0,2	0,4	0,3	0,2	1,1	0,5	0,7	2,2	2 640
Associations	9,5	0,5	0,3	0,4	0,3	0,3	1,3	1 740,4	-1,2	-9,4	-24,0	-0,1	-0,3	-0,4	-0,1	-0,5	-1,4	0,5	0,6	2,5	1 816

* SMPT = salaire moyen par tête, GT = glissement trimestriel, GA=glissement annuel

Source : Acos-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

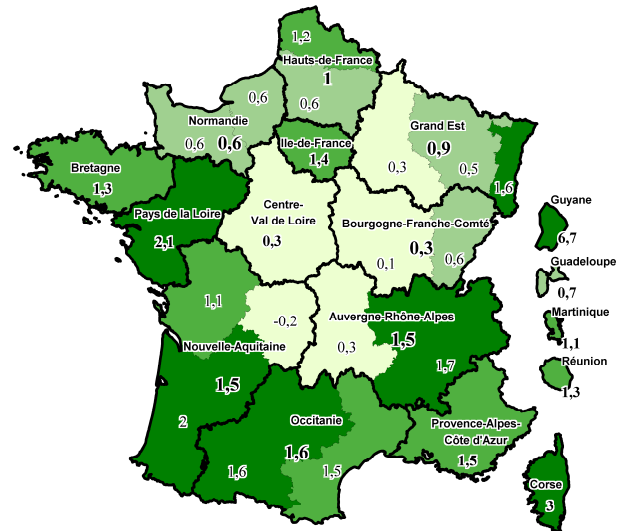
Carte 1 : Glissement annuel de la masse salariale du secteur privé au deuxième trimestre 2018

Evolution nationale : + 3,6 %



Carte 2 : Glissement annuel des effectifs salariés du secteur privé au deuxième trimestre 2018

Evolution nationale : + 1,3 %



Note : les chiffres en gras représentent les évolutions sur le périmètre des régions administratives en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2016.

Source : Acooss-Urssaf ; Dares (effectifs intérimaires)

Les régions de l'ouest et du sud restent les plus dynamiques

Sur le deuxième trimestre 2018, les effectifs salariés sont en hausse dans presque toutes les régions à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté (- 0,3 %), de la Guadeloupe (- 0,3 %) et de la Martinique (- 0,4 %).

Sur un an, les effectifs salariés augmentent dans l'ensemble des régions de métropole et des Dom (hors Mayotte, exclu du champ). L'Île-de-France, l'Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que les régions situées sur les façades atlantique et méditerranéenne affichent une progression supérieure à 1,3 %. Les hausses d'effectifs observées dans les autres régions métropolitaines ne dépassent pas 1,1 %.

Le secteur du bâtiment affiche toujours des augmentations d'effectifs sur un an dans toutes les régions de Métropole, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté. Si la dynamique de ce secteur est forte sur un an dans les régions Île-de-France (+ 3,4 %), Corse (+ 2,9 %) et Occitanie (+ 2,5 %), elle est en revanche bien moins marquée dans les régions Normandie (+ 0,3 %) et Centre-Val de Loire (+ 0,2 %).

Dans le secteur de l'industrie, la moitié sud de la France, tout comme la Normandie et les Pays de la Loire, voient leurs effectifs salariés progresser sur un an. A l'inverse, l'Île-de-France (- 1,0 %) et

les Hauts-de-France (- 0,9 %) sont les régions qui perdent le plus de postes.

Les effectifs salariés du commerce progressent dans toutes les régions métropolitaines, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté (- 0,1 %). Les hausses les plus marquées (supérieure à 1 % sur un an) s'observent en Corse, Pays de la Loire, Bretagne, Auvergne-Rhône-Alpes et Paca.

Les effectifs salariés dans le secteur de l'hébergement - restauration sont quant à eux en forte hausse sur un an dans toutes les régions. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine et Corse affichent une progression supérieure à 4 %. La Normandie (+ 2,6 %), les Hauts-de-France (+ 2,6 %) et la Bourgogne-Franche-Comté (+ 2,0 %) présentent les hausses d'effectifs les moins dynamiques sur un an.

Dans les Dom, l'évolution des effectifs est contrastée mais globalement bien orientée sur un an. Les effectifs salariés sont particulièrement dynamiques en Guyane (+ 6,7 % sur un an), où l'emploi progresse dans tous les secteurs. En Guadeloupe, la progression est beaucoup plus mesurée (+ 0,7 %), compte tenu en particulier d'une baisse dans le secteur des autres services. En Martinique, la progression des effectifs atteint 1,1 % sur un an, portée par le secteur du BTP.

Enfin, à la Réunion, la progression des effectifs est de 1,3 % sur un an, portée par le secteur de l'hébergement-restauration et celui de l'industrie.

Sur un an, la masse salariale croît dans toutes les régions métropolitaines à des rythmes compris entre + 2,4 % (en Centre-Val de Loire et Normandie) et + 4,2 % (en Corse et Pays de Loire). Outre mer, la masse salariale croît à des rythmes compris entre + 2,7 % en Martinique et + 11,7 % en Guyane.

Arnaud Boulliung
Urssaf d'Alsace

Pierre Amoros
Djibrine Barka Adoum
Gilles Capon
Eleni Kosma
Jérôme Mathias
Mihaela Mosu-Nasr

Département des études statistiques et de l'animation du réseau (DESAR)

Encadré 2 : Sources et méthodologie

La présente publication s'appuie sur les données de la base **Séquoia** qui centralise depuis janvier 1997 les effectifs et les assiettes salariales issus des obligations déclaratives des employeurs : le bordereau de cotisations (BRC), et la déclaration sociale nominative (DSN) qui, depuis mars 2015, se substitue progressivement au BRC.

Le **BRC** était rempli par chaque établissement employeur du régime général exerçant son activité en France (Métropole et DOM) pour déclarer à l'Urssaf ses cotisations sociales, les différentes assiettes salariales (plafonnée, déplafonnée, CSG) donnant lieu à cotisations ou à allègements, ainsi que ses effectifs salariés. Cette déclaration était mensuelle si l'effectif de l'entreprise était au moins égal à 10 salariés et en principe trimestrielle en deçà de ce seuil (sauf demande de mensualisation par l'entreprise, ou recours aux dispositifs simplifiés TESE ou CEA).

La **DSN** est quant à elle mensuelle. Elle fournit chaque mois des données individuelles (contrairement à la Déclaration annuelle de données sociales) et les données agrégées du BRC, y compris les effectifs en fin de mois dont la déclaration n'est plus obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2018 (dès lors que la substitution de la DADS par la DSN est avérée). D'ici là, les effectifs déclarés utilisés dans la chaîne de production Acooss sont progressivement remplacés par des effectifs calculés à partir des données individuelles. La comparaison des effectifs calculés avec ceux déclarés montrent une application hétérogène par les entreprises des règles de détermination des effectifs. Leur calcul par l'Acooss en assure *a contrario* l'homogénéité.

En lien avec la montée en charge de la DSN, la déclaration des cotisations sociales est de plus en plus fréquemment mensuelle. Au quatrième trimestre 2017, le nombre de comptes trimestriels actifs est inférieur à 140 000, contre 1 300 000 début 2015.

La base Séquoia est alimentée par des extractions mensuelles. Celle qui a lieu deux mois après la fin d'un trimestre comprend la quasi-totalité des déclarations (99,9 % des effectifs). Les déclarations arrivant postérieurement à ces 2 mois sont estimées dans un premier temps par l'Acooss à partir des informations des périodes précédentes. Cette estimation est affinée ultérieurement au regard de l'ensemble de la chronique des déclarations. **Les données présentées ici sont donc provisoires pour le dernier trimestre et comprennent de légères révisions sur l'historique**, essentiellement sur le trimestre précédent. En outre, des retraitements sont opérés afin de fiabiliser les données et assurer la cohérence des séries.

Le champ de cette publication couvre l'ensemble des **cotisants du champ concurrentiel** (« secteur privé » selon la définition de la DGAFP) **affiliés au régime général**, domiciliés en France, hors agriculture, sylviculture et pêche (secteur AZ, qui relève en grande partie de la Mutuelle sociale agricole), hors activités extra-territoriales (UZ) et hors salariés des particuliers employeurs, en France hors Mayotte.

La chaîne de production Acooss qui alimente cette publication est également mobilisée dans le cadre du **dispositif de coproduction Acooss-Insee-Dares des estimations trimestrielles d'emploi (ETE)**. Ce dispositif permet de suivre l'emploi salarié total selon le schéma de production suivant :

- l'Acooss fournit les données d'évolution des effectifs salariés sur le seul secteur privé hors intérimaires (hors agriculture et hors salariés des particuliers employeurs) produites dans le cadre de la présente publication ;

- la Dares produit les évolutions d'emploi sur l'intérim (avec correction de la multiactivité) à partir des données issues des relevés mensuels de missions de Pôle emploi, puis à terme de la DSN ;

- l'Insee produit les données d'évolution de la fonction publique, du secteur agricole et les salariés des particuliers employeurs.

Le niveau d'emploi total élaboré par l'Insee est alors obtenu en appliquant à son estimation du socle annuel d'emploi (après correction de la multi-activité) les évolutions trimestrielles fournies par chacun des partenaires sur son champ respectif. Les séries d'emploi au sens du Bureau international du travail ainsi produites en trimestriel font ensuite l'objet de recalages annuels par l'Insee.

Ce partenariat donne lieu, à compter de la diffusion des ETE du premier trimestre 2017, à une publication commune dans la collection « Informations rapides » de l'Insee, dont la parution est concomitante avec celle de l'Acooss Stat sur la masse salariale et les effectifs salariés, c'est-à-dire à T+70 jours.

Comme la production des ETE, **la présente publication mobilise les données d'effectifs intérimaires produites par la Dares**.

Les séries sont présentées par secteur d'activité suivant la dernière **nomenclature d'activité NAF** (articulée sur la nomenclature européenne NACE et la nomenclature internationale) en vigueur depuis le 1er janvier 2008.

Les données sont corrigées des variations saisonnières (CVS) suivant la méthode de désaisonnalisation commune adoptée pour les ETE. Cette désaisonnalisation, qui ne concerne que les séries considérées comme saisonnières, limite notamment l'impact des versements de primes et les fluctuations saisonnières des effectifs salariés. Elle peut conduire à des révisions sur les périodes antérieures. Les modèles retenus pour les séries trimestrielles sont révisés une fois par an après la publication des séries relatives au quatrième trimestre mais les coefficients saisonniers sont réestimés tous les trimestres. Les séries sont désaisonnalisées indépendamment les unes des autres au niveau départemental (département x 17 secteurs) et au niveau sectoriel (national x 38 secteurs) puis calées afin d'assurer l'additivité des séries CVS diffusées. Les séries relatives aux intérimaires sont traitées séparément.

La masse salariale correspond à l'« assiette déplafonnée », qui intègre l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Les indemnités de rupture ne sont incluses dans l'assiette déplafonnée qu'à partir d'un seuil pouvant atteindre deux fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. L'assiette déplafonnée inclut notamment les rémunérations des apprentis et les assiettes de salariés bénéficiant

d'exonérations. Elle se distingue de l'« assiette CSG », plus large, qui comprend en outre des éléments de rémunération non soumis aux cotisations mais à la CSG et à la CRDS tels que l'intéressement et la participation.

La LFSS 2015 a modifié les modalités de déclaration des indemnités versées par les **caisses de congés payés** des secteurs du bâtiment, du transport et des dockers (article L.243-1-3 du code de la sécurité sociale). Afin de garantir la cohérence des séries dans le temps, les comptes cotisants concernés sont exclus du champ d'analyse à compter de la publication portant sur le deuxième trimestre 2016 (*Acooss Stat n°238*).

La circulaire interministérielle N°DSS/5B/5D/2017/351 du 19 décembre 2017 instaure un rattachement des cotisations sociales à la période d'emploi et non plus à la période de versement de salaire. Elle se traduit à compter de la publication relative au premier trimestre 2018 (*Acooss Stat n°269*) par un réajustement des séries d'effectifs salariés et de masse salariale.

L'effectif salarié, hors intérimaires, est un **effectif en fin de trimestre** ; chaque salarié compte pour un, indépendamment de sa durée de travail. Cet effectif diffère d'autres notions d'emploi faites en ETP ou qui excluent certaines catégories de salariés dont les emplois aidés. Il donne lieu à de nombreuses vérifications par les Urssaf et l'Acooss.

L'effectif des intérimaires, fourni par la Dares dans le cadre de la coproduction des ETE, est calculé à partir de la moyenne du nombre de contrats en cours pendant cinq jours ouvrés en fin de trimestre. Il est corrigé de la multiactivité.

L'effectif moyen est égal à la demi-somme des effectifs de fin de trimestre.

Le salaire moyen par tête (SMPT) est calculé en rapportant la masse salariale du trimestre à l'effectif moyen observé sur le trimestre ; il est divisé par trois pour obtenir une grandeur mensuelle. Pour le SMPT des intérimaires, l'effectif moyen est aussi calculé à partir des effectifs produits par l'Acooss (base Séquoia).

Le glissement trimestriel (GT) compare les données du trimestre avec celles du trimestre précédent. **Le glissement annuel (GA)** compare les données du trimestre avec celles du trimestre correspondant de l'année précédente.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de la masse salariale produites au niveau national par l'Acooss sont **labellisées par l'Autorité de la statistique publique** (avis du 12/10/2016 - JORF du 16/11/16 et avis n°2013-05 - JORF du 28/12/2013). Celle-ci reconnaît ainsi la conformité de la production des statistiques d'emploi trimestrielles de l'Acooss aux principes fondamentaux régis par le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne que sont, entre autres, l'impartialité, l'objectivité, la pertinence et la qualité des données.

Les séries trimestrielles d'effectifs salariés et de masse salariale produites au niveau localisé sont publiées à T+90 jours sur acoss.fr et reprises dans les publications Stat'UR élaborées par les Urssaf.

Retrouvez sur acoss.fr les publications de l'Acooss et des Urssaf, des données à télécharger, ainsi que des précisions sur les sources et les méthodologies.